

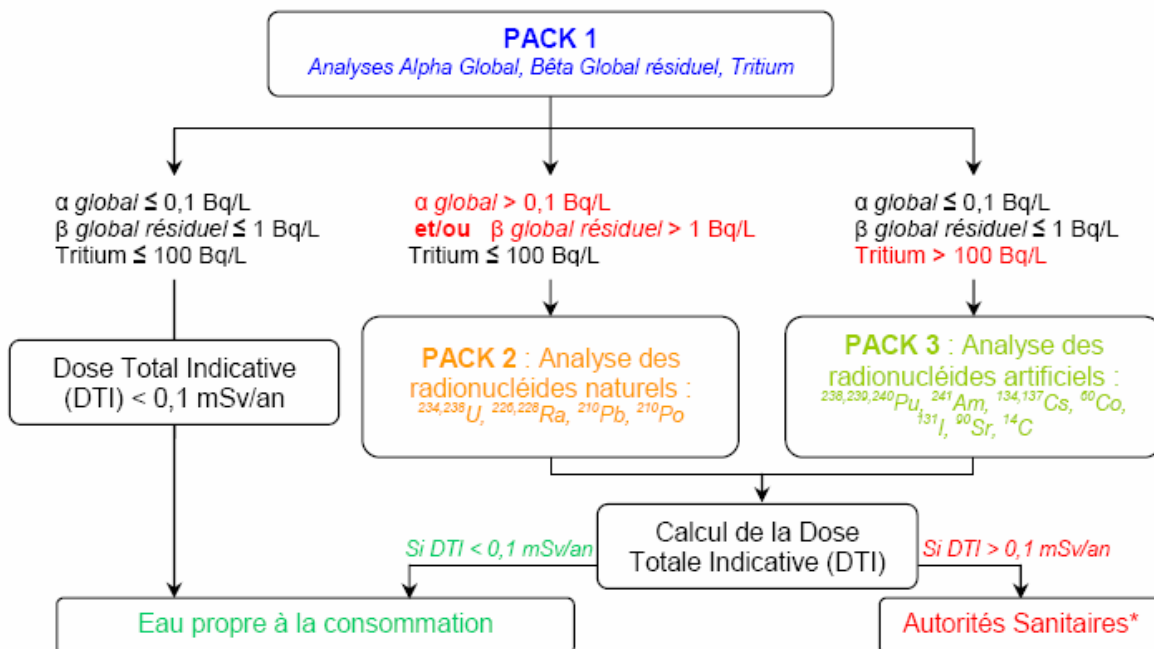


18/05/2010

Suite aux nombreuses questions suscitées par l'émission télévisée, « Du poison dans l'eau du robinet », diffusée le 17 mai sur France 3, voici quelques éléments succincts de réponse relatifs à la mesure de la radioactivité dans les eaux et plus particulièrement sur la mesure du Radon.

Les Laboratoires Eichrom mesurent de façon régulière le niveau de radioactivité contenu dans les eaux destinées à la consommation humaine (essentiellement eaux du robinet) provenant d'un très grand nombre de départements français, et pour le compte de laboratoires privés, des Laboratoires Départementaux d'Analyses et des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS/ARS) en charge du contrôle sanitaire des eaux.

La réglementation actuellement en vigueur en France (Circulaire N°DGS.EA4.2007.232 du 13 juin 2007), pour les eaux destinées à la consommation humaine, repose sur une démarche en deux temps comme présentée sur le schéma ci-après :



* se référer à la circulaire N°DGS/EA4/2007/232 du 13 juin 2007 pour la méthodologie détaillée

En ce qui concerne la radioactivité d'origine naturelle, la première étape consiste en un « screening » des niveaux de radioactivité « globaux » de l'eau, indice alpha et beta global.

Si ces niveaux « globaux » dépassent les seuils réglementaires, alors, dans la deuxième étape, les Laboratoires Eichrom procèdent à des mesures complémentaires pour déterminer spécifiquement certains radionucléides à vie longue. Il s'agit essentiellement de l'uranium naturel, du polonium 210, des isotopes 226 et 228 du radium, et du plomb 210.

Les résultats de ces mesures spécifiques permettent alors de calculer, suivant les formules précisées dans l'arrêté du 1^{er} septembre 2003, la Dose Totale Indicative (DTI) qu'un **adulte** est susceptible d'intégrer par **an** pour une consommation quotidienne de **2 litres** d'eau. Les Laboratoires Eichrom font partie des rares laboratoires privés à être agréés par le Ministère de la Santé pour réaliser la totalité de ces analyses spécifiques et complexes permettant de déterminer la DTI.

Il est vrai qu'à ce jour, la réglementation n'aborde pas explicitement la question de la quantification du radon et de ses descendants radioactifs à vie courte éventuellement présents dans les eaux de consommation.

Néanmoins, et comme le précise l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) sur son site internet (www.irsn.fr), « *tout comme l'aération des bâtiments permet d'éviter l'accumulation de radon dans l'air, le dégazage de l'eau (eau du robinet qui a reposé quelques heures à l'air libre) atténue presque totalement le risque d'exposition par ingestion. Ainsi, pour les usages courants, le risque lié à l'ingestion d'eau contenant du radon est beaucoup plus faible que celui issu de l'inhalation au sein de locaux mal aérés.* »

Il est à noter que nos laboratoires, hors cadre réglementaire, sont régulièrement sollicités par des centres thermaux et des embouteilleurs d'eau afin déterminer le radon présent dans leurs eaux. De par la forte « volatilité » du radon, cette mesure nécessite de respecter certaines conditions de prélèvement et d'envoi (nous consulter pour recevoir une offre de prestation).

Vous trouverez plus d'informations sur la réglementation en vigueur en France pour la mesure de la radioactivité dans les eaux de consommation ainsi que sur le Radon sur notre site www.eichromlab.com et le site de l'IRSN www.irsn.fr.



Laboratoires EICHROM Europe

Campus de Ker Lann - Parc de Lormandière

Rue Maryse Bastié - Bât. C

35170 Bruz - France

Tél. : +33 (0)2 23 50 13 80

Fax. : +33 (0)2 23 50 13 90

eichromlab@eichrom.com

www.eichromlab.com